

Premier plan - Commentaire de texte.

Par **Art57**, le **02/11/2014** à **17:08**

Bonjour à tous !

J'espère être dans la bonne section pour vous parler de mon problème. Je suis en première année, de droit, et j'ai beaucoup de mal à faire des plans corrects en général.

Or, j'ai un Commentaire de texte à faire pour jeudi (mon tout premier), et je me demandais si l'on pouvait m'aiguiller sur le plan que j'ai fait.

Document sur lequel on doit se baser :

On ne peut pas se contenter d'énumérer les États qui se proclament, quelquefois à tort, fédéraux. Il faut, au préalable, définir les principes, juridiques et politiques, qui permettent de distinguer ce type d'État des autres, en particulier des États unitaires, que ces derniers soient centralisés, selon le modèle jacobin français, ou décentralisés.

Voici mon plan :

Introduction :

"Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution. " Article 16 de la DDHC de 1789. (la citation d'accroche que j'ai choisie)

I] Les Etats Fédéraux et les principes qui les distinguent des autres Etats

A) Les principes juridiques du fédéralisme

B) Les principes politiques du fédéralisme

II] Les états Unitaires et leurs distinctions

A) Etats Unitaires Décentralisés

B) Etats Unitaires centralisés, selon le modèle jacobin français

Voilà... ça suit beaucoup le texte donné, je ne vois pas beaucoup de possibilités... J'ai peur de me tromper encore une fois.

Doit-on faire une conclusion à la fin d'un commentaire de texte ?

Comment ne pas partir dans une dissertation ?

J'attends votre aide et vos réponses avec impatience. [smile17]

Par **Quelqu un**, le **02/11/2014 à 17:41**

Salut !

Alors pour le plan, je suis dans le même pétrin que toi j'ai aussi beaucoup de mal, tout ce que je peux te dire donc (à défaut de me prononcer sur ton plan), c'est que pour pas partir dans une dissertation il faut pas hésiter à prendre du recul, et critiquer le texte avec des éléments de droit.

Il faut aussi, pour être sûr de rester dans le texte, le citer régulièrement (une fois dans chaque sous partie).

Et pour la conclusion, ça dépend. Certains profs aiment, d'autres non, toujours est il que c'est pas obligatoire, et qu'une bonne conclusion rapporte moins de points qu'une mauvaise conclusion ne t'en fait perdre.. Ainsi m'a-t-on dit, vaut mieux privilégier une bonne relecture en exam qu'une mauvaise conclusion.

En espérant t'avoir aidé un peu

Par **Art57**, le **02/11/2014 à 18:27**

Salut, merci pour ton message !

Je penserais à citer régulièrement mon texte, merci pour le conseil. Ça soulage un peu de voir que d'autres personnes sont dans le même cas que nous. [smile3]

Je ne pense pas faire de conclusion au final... On en a pas parlé en TD donc j'imagine que ce n'est pas attendu.

Merci encore

En espérant que d'autres personnes pourrons m'aiguiller également (ce qui pourrais t'être utile aussi du coup).

Par **gregor2**, le **02/11/2014 à 19:33**

Bonjour à vous deux et bienvenue sur juristudiant.

Le commentaire de texte est particulier et finalement on en fait peu. Commenter un texte c'est

expliquer son contenu.

Comme pour le commentaire d'arrêt et la dissertation il n'y a pas de conclusion à un commentaire de texte. Tout est dit dans l'introduction et démontré dans le corps du devoir.

D'abord il faut identifier ce que dit le texte :

* on ne peut pas faire confiance aux États qui se proclament fédéraux, parfois c'est à tort qu'ils se qualifient ainsi (rien que cette idée peut paraître étonnante, avons nous des exemples d'États fédéraux qui ne le sont pas ?). C'est l'idée du texte, certains États mentent et il faut des idées pour les confondre.

* il faut des principes politiques et juridiques pour qualifier un État de fédéral qui puissent non seulement le distinguer de tout État (unitaire, fédéral mais aussi régional) mais aussi d'un État unitaire centralisé ou même décentralisé (et là c'est plus compliqué, où placer le curseur pour faire cette distinction ?).

Pour tous les types d'exercice il faut se poser plein de petites questions préalables :

- * quels pays "mentent" (ou ont menti) sur leur caractère fédéral ?
- * en se basant sur quel critère ?
- * quelle est la différence technique entre un état fédéral et un état unitaire ?
- * quelle est la différence entre un état unitaire centralisé et décentralisé ?

Pour moi le plan d'art, bien que recoupant toutes les idées du texte (critères politiques, critères juridiques, État unitaire centralisé, État unitaire décentralisé) est trop descriptif, on dirai presque un plan de cours. Il faut un plan plus dynamique je pense.

Les idées du texte semblent être qu'un État doit se déclarer fédéral mais aussi répondre à certains critères juridiques au sein des États fédérés.

En ça la phrase d'accroche m'interpelle mais je pense qu'elle est un peu à coté pour deux raisons :

- * les droits de l'homme ne concernent que la France (donc attention).
- * l'article cité concerne la séparation des pouvoirs et la garantie des droits, ça a une pertinence pour la constitution fédérale probablement mais ça n'a pas de rapport avec l'organisation des États fédérés ...

Après je me trompe peut être il faudrait que j'y réfléchisse un peu ... (un plan pour un commentaire de texte peut être plus dur à trouver ...)

Par **Art57**, le **02/11/2014** à **20:12**

Bonsoir gregor2, merci beaucoup pour ton message et ton accueil !

Je vois que je n'ai pas encore la façon adéquate de décortiquer un texte, ce qui viendra je l'espère. Ton commentaire va beaucoup m'aider à revoir cela, et reprendre tout mon travail sous un regard différent.

Je trouve aussi que mon plan suit trop ce qui est dit dans le texte, j'ai du mal à me risquer... [smile17]

(J'ai surtout peur de faire du hors sujet, ce qui a l'air assez courant.)

Je vais également rechercher une autre phrase d'accroche, car comme tu l'a effectivement dit, cela ne colle pas si je parle d'autres pays (comme les États-Unis qui est un modèle incontournable d'État fédéral).

Que penses tu de ce plan :

I] Les États Fédéraux et leurs distinctions

A) Les principes juridiques et politiques du fédéralisme

B) Les États proclamés à tort fédéraux

II] Les états Unitaires et leurs distinctions

A) Les caractéristiques des États Unitaires

B) États Unitaires centralisés et décentralisés.

J'ai l'impression de ne pas être dans le juste non plus, ce n'est pas très dynamique, c'est un peu "fouillis"... [smile17]

Par **gregor2**, le **02/11/2014** à **20:17**

J'ai oublié de dire le fond de ma pensée sur le plan c'est que le texte ne parle pas des états unitaires indépendamment des états fédéraux.

Donc faire un grand II seulement sur les États unitaires me semble hors sujet dans les deux plans. Ce ne serait qu'une définition alors que le but est de distinguer les États fédéraux des États unitaires.

Le centre du texte c'est bien les États fédéraux.

Par **Art57**, le **02/11/2014** à **20:49**

D'accord, je vois ce que tu veux dire. [smile17] Du coup j'en ai refait un autre, qui tien peut être plus la route :

I] Les caractéristiques de l'État fédéral

A) Les principes juridiques et politiques du fédéralisme (séparation, autonomie, participation, + existence d'un tribunal indépendant.)

B) La formation d'un État fédéral (par association ou dissociation, avec des exemples comme les États-Unis... Mais ne serais-je pas hors sujet sur ce point là ?)

II] Les distinctions d'un État fédéral (à reformuler)

A) Les distinctions qui opposent les États Fédéraux aux États Unitaires

B) Les États proclamés à tort fédéraux

Je trouve déjà ce plan un peu mieux comme il est centré sur l'État fédéral, mais il n'est surement pas parfait (en tout cas le grand 2). J'espère juste me diriger vers quelque chose de plus correct... [smile3] N'hésite pas si tu as d'autres idées.

Ne trouvant pas de citation, je pense partir sur une autre phrase d'accroche, possiblement une question.

Merci encore pour ton message :)

Par **Art57**, le **05/11/2014** à **17:02**

Devoir abandonné, je n'y arrive pas, je n'arrive pas à voir ou je vais et je ne maîtrise pas du tout le sujet.

En espérant pouvoir me rattraper à un autre devoir (je n'en ai rendu aucun en constit), mais comme j'ai une colle la semaine prochaine je ne sais pas si ils nous donneront d'autres devoir à faire avant les partiels ou non.

Par **gregor2**, le **05/11/2014** à **21:31**

La note compte pour le passage ? Si elle ne compte pas autant se "manger une tôle" c'est formateur ;)

C'est pour demain c'est ça ?

Quand on a peur de faire des développements hors sujet ou de dire des choses imprécises

ou de se répéter il ne faut pas hésiter à rendre un devoir plus court mais bien exécuté.

Dans tous les cas il faut aller droit au but et ne jamais dire une chose qu'on sait fausse ou sur laquelle on doute.